

innovations in nucleic acid isolation

HBC Buffer Omega Bio-tek

Version Num: 2.3.10.3

Fiche de données de sécurité (Conforme au règlement (UE) n ° 2020/878)

Chemwatch Code d'alerte du risque: 3

Date d'émission: 04/08/2021 Date d'impression: 06/04/2021 S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| • | |
|--------------------------------|----------------|
| Nom du produit | HBC Buffer |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| Utilisations identifiées pertinentes : | For research use only. | |
|---|------------------------|--|
| Utilisations déconseillées | Sans Obiet | |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Nom commercial de l'entreprise | Omega Bio-tek |
|-----------------------------------|---|
| Adresse | 400 Pinnacle Way, Suite 450 Georgia 30071 United States |
| Téléphone | 1-770-391-8400 |
| Fax | 1-770-931-0230 |
| Site Internet | http://www.omegabiotek.com/ |
| Courriel | info@omegabiotek.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Association / Organisation | CHEMTREC | |
|--|--------------------------------------|--|
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | USA & Canada: 1-800-424-9300 | |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Outside USA & Canada: 1-703-527-3887 | |

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Légende:

| Classification selon le | |
|---------------------------------------|--|
| règlement (CE) n ° 1272/2008 | |
| [CLP] et modifications ^[1] | |

H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2

1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Page 2 de 12

HBC Buffer

Date d'émission: **04/08/2021**Date d'impression: **06/04/2021**

Déclaration(s) sur les risques

| H302 | Nocif en cas d'ingestion. | |
|---------------------------------------|--|--|
| H315 Provoque une irritation cutanée. | | |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. | |

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. |
|------|---|
| P280 | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
|----------------|--|
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin |
| P301+P312 | EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P330 | Rincer la bouche. |
| P332+P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

REACh - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | | %[poids] | Nom | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | Caractéristiques nanométrique particules |
|--|----------|----------|--|---|--|
| 1.50-01-1 2.200-002-3 3.607-148-00-0 4.Pas Disponible | | 50-100 | chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine | Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H302, H315, H319 [2] | Pas Disponible |
| L | .égende: | | | on tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi ée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne | à partir de C & L; * EU |

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| 4.1. Description des premiers secours | | | |
|---------------------------------------|---|--|--|
| Contact avec les yeux | Si ce produit entre en contact avec les yeux: Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. | | |
| Contact avec la peau | Si ce produit entre en contact avec la peau: Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible. Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses. Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. Transporter à l'hôpital ou chez un docteur. | | |
| Inhalation | En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies | | |

 Version Num: 2.3.10.1
 Page 3 de 12
 Date d'émission: 04/08/2021

 LIDC Duffer
 Date d'impression: 06/04/2021

HBC Buffer

respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoir autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.

Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.

Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur.

Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire.

NE PAS faire vomir.

Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.

Surveiller le patient avec attention.

Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente.

Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gène.

Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

pour les poisons (dans le cas ou un régime de traitement est absent) :

TRAITEMENT DE BASE

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- ► Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire
- Anticiper les crises.
- NE PAS utiliser d'émétiques . Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.

TRAITEMENT AVANCE

- Funisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Une thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- Une hypotension sans signe d'hypovolémie peut nécessiter des vasopresseurs. Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- Traiter les crises avec du diazépam.
- Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse
- ► Poudre chimique sèche
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone
- ▶ Eau pulvérisée En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu

Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

5.3. Conseils aux pompiers

Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.

- Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.
- ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
- ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.
- Lutte Incendie

 Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide.
 - NE PAS approcher des containers suspectés être chauds
 - ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.
 - ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.

► Un é

- Combustible.Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.
- ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers.
- ▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).
- Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. Les produits de combustion comprennent:

Risque D'Incendie/Explosion

dioxyde de carbone (CO2)

chlorure d'hydrogène

phosgène

oxydes d'azote (NOx) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

Peut émettre des fumées toxiques.

Page 4 de 12
HBC Buffer

Date d'émission: **04/08/2021**Date d'impression: **06/04/2021**

Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| 6.5. Methodes et materiel de commement et de nettoyage | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| Eclaboussures Mineures | Retirer toutes les sources d'allumage. Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures. Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau. Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection. Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. Essuyer. Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement. | | | | |
| Eclaboussures Majeures | Risque modéré. Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Augmenter la ventilation. Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence. | | | | |

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| Manipulation Sure | Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. Evitez la concentration dans les trous et creux. NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. N'utilisez PAS des seaux en plastique. Evitez le contact avec des matériels incompatibles. Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Evitez les dégâts matériels sur les récipients. L avez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau. |
|-----------------------------------|---|
| Protection anti- Feu et explosion | Voir Section 5 |
| Autres Données | Conserver dans les containers d'origine. Conserver les containers scellés. Ne pas furmer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée. Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| Container a | adapté | Le récipient en verre convient aux quantités de laboratoire Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite. |
|---|--------|--|
| | | Verifici que tous les containers sont diamentait enquetes et sans fuite. |
| Incompatibilite de Stockage Eviter une réaction avec des agents oxydants. | | |

▶ Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites.

▶ Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Page 5 de 12
HBC Buffer

Date d'émission: **04/08/2021**Date d'impression: **06/04/2021**

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Composant | DNELs L'exposition des travailleurs de modèle | PNECs compartiment |
|---|---|--------------------|
| chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine | cutanée 1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 3.5 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 10.5 mg/m³ (Systémique aiguë) cutanée 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.87 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * | Pas Disponible |

^{*} Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Pas Disponible |

Sans Objet

Limites d'urgence

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|--------------------------|-----------|----------|----------|
| chlorure de guanidinium; | 1.4 mg/m3 | 16 mg/m3 | 94 mg/m3 |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|---|----------------|----------------|
| chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine | Pas Disponible | Pas Disponible |

Banding d'exposition professionnelle

| Composant | Note de la bande d'exposition professionnelle | Limite de bande d'exposition professionnelle |
|---|---|--|
| chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine | Е | ≤ 0.01 mg/m³ |
| Notes: | bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs. | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Une ventilation d'extraction locale est nécessaire aux points de génération de poussières, de fumées ou de vapeurs.

Une ventilation d'extraction locale terminée par un HEPA devrait être envisagée au point de génération de poussière, de fumées ou de vapeurs. Une barrière de protection ou des cabinets à flux laminaires devraient être envisagés pour une manipulation à l'échelle d'un laboratoire. La nécessité d'une protection respiratoire devrait également évaluée en cas d'exposition accidentelle ou accessoire anticipée. En fonction des niveaux de contamination, PAPR, des appareils de purification d'air recouvrant tout le visage avec des filtres P2 ou P3 ou des respirateurs approvisionnés en air devraient être envisagés.

Des hottes d'aspiration ou des appareils de confinement couvrant tout le visage sont acceptables quand les vélocités faciales sont d'au moins 1 mètre/sec. (200 pieds/minute). Les partitions, barrières et autres technologies de confinement partielles sont nécessaires pour prévenir une migration du produit vers les zones non-contrôlées. Pour des urgences non-habituelles, des extractions maximales locales et générales sont nécessaires. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vélocité de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

| Type de Contanimant : | Vitesse de l'air : |
|---|----------------------------------|
| Solvant, vapeurs, dégraissage, etc évaporation depuis des réservoirs (en plain air) | 0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.) |
| Aérosols, fumées provenant d'opération de déversement, remplissage intermittent de containers, transfert à de faible vitesse (libération à faible vitesse dans une zone de génération active) | 0.5-1 m/s (100-200 pieds/minute) |
| Jets directs, remplissage de cylindres, chargement de convoyeurs, poussières de concassage, libération de gaz (génération active dans une zone de mouvement rapide d'air) | 1-2.5 m/s (200-500 pieds/minute) |

8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :

| Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle | |
|---|--|--|
| 1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1 : Courants d'air perturbant la pièce | |
| 2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement. | 2 : Contaminateurs à forte toxicité. | |
| 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, usage intensif | |
| 4 : Large hotte ou grande masse d'air en mouvement | 4 : Petite hotte locale de contrôle uniquement | |

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2,5 m/s (200-500 f/min.) pour l'extraction des gaz libérés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

Page 6 de 12

Date d'émission: **04/08/2021**Date d'impression: **06/04/2021**

8.2.2. Protection Individuelle











Une protection des yeux peut ne pas être requise en cas de manipulation de très petites quantités du produit. Dans les laboratoires, lors de manipulations de plus grandes quantités ou en cas d'expositions régulières dans le cadre professionnel :

► Lunettes protectrices contre les agents chimiques

lavé les mains. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59]

- Masque de protection. Un masque de protection complet peut être requis pour une protection supplémentaire, mais en aucun cas primaire, des yeux.
- Les lentilles de contact peuvent poser un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document écrit, décrivant la politique concernant le port de lentilles ou la restriction de leurs utilisations, doit être créé pour chaque tâche et lieu de travail. Il doit contenir une étude de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour les classes de produits chimiques utilisés ainsi qu'un historique des cas de blessure. Le personnel médical et de première urgence doit être formé pour pouvoir ôter ces lentilles et un équipement adapté doit être disponible facilement. Dans le cas d'une exposition aux produits chimiques, débuter immédiatement par une irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès qu'il est possible de le faire. Les lentilles doivent être retirées aux premiers signes de rougeurs ou d'irritation des yeux ; elles doivent être retirées dans un environnement propre et seulement une fois que le personnel s'est abondamment

Protection de la peau

Protection des mains / pieds

Protection des yeux/du

visage.

Voir protection Main ci-dessous

Lors de la manipulation de liquides corrosifs, porter un pantalon ou un cache au dessus des bottes afin d'éviter les éclaboussures d'y entrer. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final.

L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

- ▶ Fréquence et la durée de contact,
- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant et
- dextérité

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).

- En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374. AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- ► Excellente lorsque le temps de pénétration> 480 min
- ▶ Bonne lorsque le temps de pénétration> 20 min
- ▶ Juste quand le temps de pénétration <20 min
- Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.

Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.

Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple:

- · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.
- · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

- Gants en caoutchouc (latex libre de poudre, en nitrile ou à faible protéine) Les employés allergiques aux gants en latex devraient utiliser de préférence des gants en nitrile.
- Gants en PVC
- Sur-chaussures de protection.
- ▶ Protection de la tête

Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

Autres protections

- ▶ Ensemble complet boutonnant au col et aux poignets.
- Ensemble complet imperméable jetable.
- ▶ S'assurer qu'il y a un accès prêt pour une urgence.
- ▶ Douches pour urgence : combinaison en vinyl

Protection respiratoire

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

| Niveau de la zone respirable ppm (volume) | Facteur de protection maximum | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral |
|---|-------------------------------|--------------------------|----------------------|
| 1000 | 10 | A-AUS | - |
| 1000 | 50 | - | A-AUS |
| 5000 | 50 | Conduit d'air * | - |

HBC Buffer

Page **7** de **12**

Date d'émission: **04/08/2021**Date d'impression: **06/04/2021**

| | 100+ | | Conduit d'air** | |
|-------|------|---|-----------------|--|
| 10000 | 100 | - | A-3 | |
| 5000 | 100 | - | A-2 | |

^{* -} Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des maques à cartouches est considérée comme appropriée.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | Pas Disponible | | |
|--|------------------------------|--|----------------|
| État Physique | liquide | Densité relative (l'eau = 1) | Pas Disponible |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | Pas Disponible | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | Pas Disponible |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible Not Available | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité | Immiscible | pH en solution (%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |
| nanométrique Solubilité | | Caractéristiques nanométrique particules | |
| La taille des particules | | | |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

| 10.1.Réactivité | Voir section 7.2 |
|--|--|
| 10.2. Stabilité chimique | Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé

Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.

Version Num: 2.3.10.1 Page 8 de 12

HBC Buffer

Date d'émission: 04/08/2021 Date d'impression: 06/04/2021

| Ingestion | Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu. Le produit à la capacité de provoquer des brûlures chimiques dans la cavité orale et les voies gastriques, à la suite d'une ingestion. |
|----------------------|--|
| Contact avec la peau | Un contact de la peau avec le matériau peut engendrer des conséquences toxiques; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Le matériau peut produire des brûlures chimiques après un contact directe avec la peau. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Le produit peut provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules. |
| Yeux | Le produit peut causer des brûlures de chaleur après un contact direct avec les yeux. Les vapeurs et poussières peuvent être extrêmement irritantes. Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation. |
| Chronique | Une exposition répétée ou prolongée à des corrosifs peut engendrer une érosion des dents, des variations ulcératives et inflammatoires dans la bouche et une nécrose (rarement) de la mâchoire. Une irritation des bronches, avec de la toux, et de fréquentes attaques d'une bronchopneumonie peut s'ensuivre. Des perturbations gastro-intestinales peuvent également survenir. Des expositions chroniques peuvent engendrer une dermite et/ou une conjonctivite. Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. |

11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

| | TOXICITÉ | IRRITATION | |
|--|---|--|--|
| HBC Buffer | Pas Disponible | Pas Disponible | |
| | TOXICITÉ | IRRITATION | |
| chlorure de guanidinium; | Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1] | Eye (rabbit): 81.4 | mg - moderate |
| chlorhydrate de guanidine | Inhalation(Rat) LC50; >0.853 mg/l4h ^[1] | Skin (rabbit): 500 | mg/24h-SEVERE |
| | Oral(Rat) LD50; 474.6 mg/kg ^[1] | | |
| Légende: | 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregist sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - | | |
| | peut être dû à un état non allergique connu sous le nom qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveau Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire ai | x élevés de composé très irritant. Le | es principaux critères de diagnostic du syndrome de |
| HBC Buffer | persistants de type asthmatique dans les minutes ou les réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyper l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans é Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite concentration et à la durée de l'exposition à la substance d'une exposition due à de fortes concentrations de substrin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dys | réactivité bronchique modérée à sévosinophilie, ont également été inclus d'une inhalation irritante est un trouble i irritante. La bronchite industrielle, e ance irritante (souvent de nature pa | vère sur le test de provocation à la méthacholine et s dans les critères de diagnostic du syndrome de le peu fréquent dont les taux sont liés à la en revanche, est un trouble qui survient à la suite rticulaire) et qui est complètement réversible après la |
| HBC Buffer CHLORURE DE GUANIDINIUM; CHLORHYDRATE DE GUANIDINE | réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyper l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans é Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d concentration et à la durée de l'exposition à la substance d'une exposition due à de fortes concentrations de subst | réactivité bronchique modérée à sévosinophilie, ont également été inclus d'une inhalation irritante est un trouble irritante. La bronchite industrielle, e ance irritante (souvent de nature par pnée, une toux et une production de aboutissant à une inflammation. Un u après une exposition prolongée ou | vère sur le test de provocation à la méthacholine et s dans les critères de diagnostic du syndrome de le peu fréquent dont les taux sont liés à la en revanche, est un trouble qui survient à la suite rticulaire) et qui est complètement réversible après la e mucus. e exposition prolongée ou répétée aux irritants peut u répétée et peut produire au contact de la peau des |
| CHLORURE DE GUANIDINIUM; CHLORHYDRATE DE | réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyper l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans é Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite c concentration et à la durée de l'exposition à la substance d'une exposition due à de fortes concentrations de substifin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dys Le produit peut produire une irritation modérée des yeux produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation importante de la pea | réactivité bronchique modérée à sévosinophilie, ont également été inclus d'une inhalation irritante est un trouble irritante. La bronchite industrielle, e ance irritante (souvent de nature par pnée, une toux et une production de aboutissant à une inflammation. Un u après une exposition prolongée ou | vère sur le test de provocation à la méthacholine et s dans les critères de diagnostic du syndrome de le peu fréquent dont les taux sont liés à la en revanche, est un trouble qui survient à la suite rticulaire) et qui est complètement réversible après la e mucus. e exposition prolongée ou répétée aux irritants peut u répétée et peut produire au contact de la peau des |
| CHLORURE DE GUANIDINIUM; CHLORHYDRATE DE GUANIDINE | réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyper l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans é Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite o concentration et à la durée de l'exposition à la substance d'une exposition due à de fortes concentrations de substrin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dys Le produit peut produire une irritation modérée des yeux produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation importante de la pea rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules. | réactivité bronchique modérée à sévosinophilie, ont également été inclus d'une inhalation irritante est un trouble irritante. La bronchite industrielle, e ance irritante (souvent de nature pai pnée, une toux et une production de aboutissant à une inflammation. Un u après une exposition prolongée oi , la formation d'écailles et un épaissi | vère sur le test de provocation à la méthacholine et s dans les critères de diagnostic du syndrome de le peu fréquent dont les taux sont liés à la en revanche, est un trouble qui survient à la suite riticulaire) et qui est complètement réversible après la e mucus. e exposition prolongée ou répétée aux irritants peut u répétée et peut produire au contact de la peau des issement de la peau. |
| CHLORURE DE GUANIDINIUM; CHLORHYDRATE DE GUANIDINE toxicité aiguë | réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyper l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans é Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite c concentration et à la durée de l'exposition à la substance d'une exposition due à de fortes concentrations de substifin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dys Le produit peut produire une irritation modérée des yeux produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation importante de la pea rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules. | réactivité bronchique modérée à sévosinophilie, ont également été inclus d'une inhalation irritante est un trouble irritante. La bronchite industrielle, e ance irritante (souvent de nature par pnée, une toux et une production de aboutissant à une inflammation. Un u après une exposition prolongée ou, la formation d'écailles et un épaissi Cancérogénicité | vère sur le test de provocation à la méthacholine et s dans les critères de diagnostic du syndrome de le peu fréquent dont les taux sont liés à la en revanche, est un trouble qui survient à la suite rticulaire) et qui est complètement réversible après la e mucus. e exposition prolongée ou répétée aux irritants peut u répétée et peut produire au contact de la peau des issement de la peau. |
| CHLORURE DE GUANIDINIUM; CHLORHYDRATE DE GUANIDINE toxicité aiguë Irritation / corrosion Lésions oculaires graves / | réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyper l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans é Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite o concentration et à la durée de l'exposition à la substance d'une exposition due à de fortes concentrations de substrin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dys Le produit peut produire une irritation modérée des yeux produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation importante de la pea rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules. | réactivité bronchique modérée à sévosinophilie, ont également été inclus d'une inhalation irritante est un trouble irritante. La bronchite industrielle, e ance irritante (souvent de nature par pnée, une toux et une production de aboutissant à une inflammation. Un u après une exposition prolongée or , la formation d'écailles et un épaissi Cancérogénicité reproducteur | vère sur le test de provocation à la méthacholine et s dans les critères de diagnostic du syndrome de le peu fréquent dont les taux sont liés à la en revanche, est un trouble qui survient à la suite riticulaire) et qui est complètement réversible après la e mucus. e exposition prolongée ou répétée aux irritants peut u répétée et peut produire au contact de la peau des issement de la peau. |

SECTION 12 Informations écologiques

| 12.1. | Toxicité | |
|-------|----------|--|
| | | |

| | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|------------|-------------------|---------------------------|----------------|-------------------|-------------------|
| HBC Buffer | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

Page 9 de 12 **HBC** Buffer

Date d'émission: 04/08/2021 Date d'impression: 06/04/2021

| chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---|-----------|---------------------------|---|----------|--------|
| | NOEC(ECx) | 504h | crustacés | 2.9mg/l | 2 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 11.8mg/l | 2 |
| | LC50 | 96h | Poisson | 690mg/l | 2 |
| | EC50 | 48h | crustacés | 70.2mg/l | 2 |

Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air | |
|--|----------------------|--|--|
| Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients | | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|-----------|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|-----------|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | Р | В | Т |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | non disponible | non disponible | non disponible |
| PBT | X | × | × |
| vPvB | X | × | × |
| Critères PBT remplies? | | | non |
| vPvB | | | non |

12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

12.7. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit /

emballage

- Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.
- ▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible.

- ▶ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée
- Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.

Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

- La réduction,
- La réutilisation
- ▶ Le recyclage

L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.

Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.

- Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.
- ▶ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.
- ▶ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.

▶ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé. Options de traitement des Pas Disponible déchets Options d'élimination par les Pas Disponible égouts

HBC Buffer

Date d'émission: **04/08/2021**Date d'impression: **06/04/2021**

SECTION 14 Informations relatives au transport

classe

Risque Secondaire

Etiquettes nécessaires Polluant marin aucun Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES 14.1. Numéro ONU Sans Objet 14.2. Nom d'expédition des Nations unies Sans Objet

| 14.4. | Groupe d'emballage | Sans Objet |
|-------|--------------------|------------|
| 14.5 | Dangers pour | |

| 14.6. | Précautions |
|-------|-------------------------|
| | particulières à prendre |
| | par l'utilisateur |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

l'environnement

| Sans Objet | | | | |
|------------|-----------------------------------|------------|--|--|
| | Identification du risque (Kemler) | Sans Objet | | |
| | Code de classification | Sans Objet | | |
| | Etiquette de danger | Sans Objet | | |
| | Dispositions particulières | Sans Objet | | |
| | quantité limitée | Sans Objet | | |
| | Code tunnel de restriction | Sans Objet | | |

Sans Objet

Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | | | |
|---|---|----------------------------------|---|--|
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | | | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA Sous-risque ICAO/IATA Code ERG | Sans Objet Sans Objet Sans Objet | | |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | | | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières Instructions d'emballage pour cargo uniquement Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | | Sans Objet | |

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| 14.1. N | Numéro ONU | Sans Objet | |
|----------------|--|-------------------------|-----------------|
| | Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. C | Classe(s) de danger | Classe IMDG | Sans Objet |
| p | pour le transport | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| 14.4. G | Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| | Dangers pour 'environnement | Sans Objet | |
| 146 P | Précautions | N° EMS | Sans Objet |
| р | particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particuliè | ères Sans Objet |
| р | | Quantités limitées | Sans Objet |

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet |
|---|-----------------------|
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Sans Objet Sans Objet |

Page 11 de 12
HBC Buffer

Date d'émission: **04/08/2021**Date d'impression: **06/04/2021**

| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | | |
|---|----------------------------|------------|--|
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | Sans Objet | |
| | Dispositions particulières | Sans Objet | |
| | re Quantités Limitées | Sans Objet | |
| | Équipement requis | Sans Objet | |
| | Feu cônes nombre | Sans Objet | |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

| Nom du produit | Grouper |
|---|----------------|
| chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine | Pas Disponible |

14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

| Nom du produit | Type de navire |
|---|----------------|
| chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine | Pas Disponible |

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques Inventaire européen CE L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N $^\circ$ 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

RÉSUMÉ ECHA

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|---|------------|--------------|-----------------------|
| chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine | 50-01-1 | 607-148-00-0 | 01-2119977063-35-XXXX |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|---------------------------------------|--|--|---------------------------------|
| 1 | Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2 | GHS07; Wng | H302; H315; H319 |
| 2 | Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2A | GHS07; Wng; GHS06 | H302; H315; H319; H332; H335 |

¹ Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

état de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|---|--|
| Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle | Oui |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non (chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Oui |
| Japon - ENCS | Non (chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine) |
| Corée - KECI | Oui |
| New Zealand - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| ÉU.A TSCA | Oui |
| Taiwan - TCSI | Oui |
| Mexico - INSQ | Oui |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - FBEPH | Oui |

Version Num: **2.3.10.1** Page **12** de **12**

HBC Buffer

Date d'émission: **04/08/2021**Date d'impression: **06/04/2021**

| Inventaire national | Statut |
|---------------------|---|
| Légende: | Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses) |

SECTION 16 Autres informations

| date de révision | 04/08/2021 |
|------------------|------------|
| date initiale | 01/26/2021 |

Codes pleine de risques de texte et de danger

| H332 | Nocif par inhalation. |
|------|---------------------------------------|
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

Résumé de la version SDS

| Date de mise à jour | Sections mises à jour |
|---------------------|---|
| 04/22/2021 | Modification du règlement |
| 04/29/2021 | Modification du règlement |
| 05/10/2021 | Modification du règlement |
| 05/13/2021 | Modification du règlement |
| 05/17/2021 | Modification du règlement |
| 05/20/2021 | Modification du règlement |
| 05/24/2021 | Modification du règlement |
| 05/27/2021 | Modification du règlement |
| 05/30/2021 | Changement de modèle |
| 06/04/2021 | Changement de modèle |
| | 04/22/2021 04/29/2021 05/10/2021 05/13/2021 05/17/2021 05/20/2021 05/24/2021 05/27/2021 |

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée. Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants:

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC-TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil LOD : Limite de détection OTV: Valeur de seuil olfactif FBC : Facteurs de bioconcentration IBE : Indice biologique d'expositionv

Alimenté par AuthorlTe, de Chemwatch.